

# ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre  
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de santé  
pour le végétal  
ÉCOPHYTO



**G.R.C.E.T.A.**  
de Basse Durance



Bulletin n° 14 / 2015  
Mercredi 3 juin 2015

## Faits marquants :

### Cerisier :

- **Stade phénologique** : Récolte des variétés « semi-précoces » et de milieu de saison en cours
- **Drosophila suzukii** : Situation plus calme ces derniers jours, mais le risque reste élevé.

### COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

**Animatrice Filière Pomme/Poire** : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère),

Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

**Animatrice Filière Cerise** : Emmanuelle FILLERON (Ch. d'Agri.Vaucluse/Domaine Expérimental La Tapy),

Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

### LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence,  
CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA Cavaillon, CETA Terroir de Crau,  
OP SICA Edelweiss, OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, OP COPEBI, SICA Pom'Alpes,  
Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
tel : 04 42 17 15 00

#### RÉFÉRENTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN

POMME-POIRE : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00  
SEA La Pugère - m.berud@lapugere.com  
CERISE : Emmanuelle FILLERON - tel : 04 90 82 89 34  
Domaine Expérimental La Tapy - efilleron@domainelatapy.com  
PRUNE : Laurent POULET - tel : 04 90 92 26 90  
GRCETA Basse Durance - laurent.poulet@grceta.fr



# CERISIER

Bulletin n° 14 / 2015  
Mercredi 3 juin 2015

## Secteur Basse Durance :

### ◆ DEVELOPPEMENT VEGETATIF



Début véraison



Mi-véraison



Maturité

Stades « Mi-véraison » à « Maturité », selon les variétés et les zones géographiques.

VARIETES	Burlat	Folfer	Summit	Belge
STADE PHENO.	Récoltes terminées	Récoltes en cours à terminées	Mi-véraison à récolte	Mi-véraison à couleur 3

### ◆ DROSOPHILA SUZUKII

Les niveaux de captures sont toujours en diminution. Les captures hebdomadaires des pièges du réseau sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Captures hebdomadaires sur le réseau de pièges *Drosophila suzukii* :

Commune	du 15 au 21 avril	du 22 au 28 avril	du 29 avril au 5 mai	du 6 au 12 mai	du 13 au 19 mai	du 20 au 27 mai	du 28 au 3 juin
APT	-	-	6	36	4	4	12
BEDOIN	29	37	64	76	24	6	1
BONNIEUX	-	13	-	26	-	7	7
CABRIERES D AVIGNON	80	256	81	40	36	-	10
CARPENTRAS 1	361	291	161	549	121	43	80
CARPENTRAS 2	154	97	47	79	30	28	12
CARPENTRAS 3	336	406	142	670	68	9	11
CUCURON	-	169	-	386	-	36	
LA MOTTE D AIGUES	-	0	0	3	1	2	2
MALAUCENE	118	269	180	140	28	32	8
MENERBES	157	306	187	32	20	16	8
MODENE	205	206	148	168	100	158	4
MORMOIRON	-	12	-	10	1	1	3
St SAT. LES APT	-	331	-	246	134	6	
VENASQUE	75	288	80	44	4	6	0

Aucun dégât remonté au sein du réseau de surveillance ces derniers jours.

**Estimation du risque :** Le risque d'attaque reste élevé, en raison de l'exceptionnelle capacité de reproduction de l'insecte . L'ensemble des variétés sont concernées par ce risque. Rester très vigilant.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*